



Jeu-concours « Exposition ARCANÉ » de Montpellier Méditerranée Métropole

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

ARTICLE 1 : Montpellier Méditerranée Métropole, dont le siège est 50 place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 2, organise un jeu-concours en ligne sur montpellier3m.fr pour faire gagner des Artbook dédiés « L'art et de la création de Arcane ».

ARTICLE 2 : Ce jeu-concours permettra de gagner 5 artbooks dédiés « L'art et la création de Arcane » édition Manabooks d'une valeur de 39,90 €.

ARTICLE 3 : La participation au jeu est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans.

ARTICLE 4 : Les gagnants devront venir chercher leur gain à l'Hôtel de Ville de Montpellier suivant les modalités indiquées dans le mail les informant de leur gain.

ARTICLE 5 : Pour jouer, les participants doivent remplir en totalité du formulaire en ligne sur montpellier3m.fr.

ARTICLE 6 : Le jeu-concours sera ouvert le lundi 27/01/2025 à 9h30 et sera clôturé le vendredi 14/02/2025 à 00h. Le tirage au sort sera effectué par traitement automatisé et aléatoire du fichier Excel. La liste des gagnants sera publiée sur montpellier3m.fr.

ARTICLE 7 : Les lots gagnés par les participants ne pourront être ni échangés, ni convertis en monnaie ou devises. Si la dotation n'est pas récupérée au-delà du 5/03/2025, cette dernière sera annulée.

ARTICLE 8 : Les gagnants acceptent d'être sollicités par Montpellier Méditerranée Métropole et par la presse.

ARTICLE 9 : A la suite du jeu-concours, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à ne pas exploiter les données personnelles inscrites sur le formulaire en ligne.

ARTICLE 10 : Montpellier Méditerranée Métropole se réserve le droit d'écourter, proroger ou annuler la présente opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11 : La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement dans sa totalité. Disponible sur le site Internet de Montpellier Méditerranée Métropole, www.montpellier3m.fr et peut être adressé à toute personne en faisant la demande contre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur. La demande est à adresser à la Direction de la Communication de Montpellier Méditerranée Métropole - 50, Place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 02.

ARTICLE 12 : Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu, en s'adressant à l'organisateur par courrier postal à l'adresse suivante : Direction de la Communication de Montpellier Méditerranée Métropole – 50, place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 02.